

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 37.

Prix du numéro 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 15 SEPTEMBRE 1881

AVIS IMPORTANT

L'Opinion Publique est publiée tous les jeudis par les nouveaux propriétaires. L'impression, les gravures, etc., etc., se font à la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les Etats-Unis ; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées au Gérant de la Compagnie Litho.-Burland, au bureau de *L'Opinion Publique*.

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

A TRAVERS LE TIMES

Nous croyons que M. Léon Gambetta est un peu fatigué pour mener la France dans cette période tourmentée : il a du potentat, de la colère et du bras. Il veut écarter tout ce qui le gêne, supprimer tout ce qui se dresse devant lui. Il ne veut plus du Sénat. Naguère, dans un de ses discours de Cahors, il vanta l'utilité, l'excellence de cette institution destinée à être suivie, dans certaines éventualités, l'ancre de salut de la République. C'était quelques jours avant le vote sur le scrutin de liste. Il se proclama l'avocat du Sénat et blâma toute tentative de révision de la Constitution tendant à le modifier, le changer ou l'abolir.

Depuis, le Sénat a rejeté le scrutin de liste, que la Chambre des députés n'avait adopté que par une majorité de huit. Il attribue à cet échec tous ses troubles de Belleville et le fait qu'il n'a pas été mis en nomination dans soixante à soixante-et-dix autres départements. Au dire de M. Blowitz, le correspondant parisien du *Times*, M. Gambetta se tourne contre le Sénat. Il va fonder à cet effet un journal portant le titre significatif de *La Révision*, qui doit paraître le quinze septembre, c'est-à-dire aujourd'hui même. Cette feuille sera l'organe du parti *Révissionniste*, dont M. Gambetta se fait le chef. Il avait déjà fait présager ce rôle dans son discours de Tours, en parlant du remodellement du Sénat.

La colère dédaigne la logique, même chez M. Gambetta ; ne pouvant traquer dans son "dernier repaire" la populace de Belleville, il tombe sur le Sénat qui est plus à sa portée, et c'est sur cette institution, qui n'est pas déjà si vénérable, qu'il veut faire retomber le poids de sa colère. Avec l'abolition du Sénat, ou sa constitution complètement et directement élective, avec une Chambre basse devenant de plus en plus radicale, on verra la France courir à une nouvelle révolution et à une nouvelle commune.

Franchement, nous sommes un peu déçus. Ce n'est pas que nous ayons jamais eu grande confiance en lui. On ne fonde ni ne rétablit des Etats en dehors des principes chrétiens. M. Gambetta en a depuis longtemps fait litière. Il a tenu, du reste, à ce que le monde le sache. A bas le *Cléricalisme* ! ce fameux cri de guerre contre l'Eglise, et son discours sur la philosophie de Comte sont là pour lui gagner la confiance des libres-penseurs comme pour lui aliéner les catholiques. Mais nous avions cru voir dans sa tactique, depuis un an ou deux ans, qu'il cherchait à inspirer un peu de confiance aux conservateurs des divers groupes. Il a même un peu parlé des *aspirations chimériques* inspirées aux classes laborieuses par certains agitateurs. On était porté à croire, d'après l'habileté que lui prêtent

ses nombreux admirateurs, qu'il saurait profiter des funestes divisions des conservateurs pour les gagner et les rallier en les rassurant.

La mort du prince impérial dans le *Zuzuland*, l'impopularité du prince Jérôme laissent à son ambition le chemin presque libre.

Il tourne le dos aux conservateurs comme il a fermé les yeux au Christianisme. Il préfère les francs-maçons et les radicaux. Le rejet du scrutin de liste par le Sénat le fâche et lui tourne la tête. Il veut de suite s'en venger et, par là même, donner un gage aux radicaux. Il va faire la guerre au Sénat !

Et pourquoi ? parce que le Sénat, qui est loin d'être un corps bien conservateur, a rejeté le scrutin de listes par une faible majorité. Comme on l'a dit plus haut, cette mesure n'avait passé à la Chambre des députés que par une infime majorité, huit seulement. C'était donc un signe que le pays n'était pas encore très mûr pour la mesure, et le Sénat en la rejetant, à la veille des élections générales, faisait donc un acte de sagesse, comme nous croyons que M. Gambetta commet, en attaquant le Sénat pour cela, une immense faute politique.

Il est encore possible que malgré tout M. Gambetta soit appelé lui-même à gouverner la France. La mènera-t-il à la commune, à la révolution sanglante ou à la paix ! C'est le problème de l'avenir. On peut seulement dire que le pas que M. Gambetta vient de faire en arrière assombrit l'avenir de la France, et va le faire retomber dans ses fameuses *nouvelles couches sociales*. Au lieu de commander à la France il deviendra tout simplement chef de caste et de secte.

* *

Les journaux ont déjà annoncé la fin de la guerre faite par l'Allemagne au Catholicisme depuis quelques années, c'est-à-dire depuis ce qu'on appelle la promulgation des Lois de Mai ou des Lois Falk, inspirées par Bismarck, qui croyait le clergé catholique de la Prusse et de l'Allemagne hostile à ses projets d'unification. Voici à ce sujet quelques détails assez intéressants que nous tirons de la correspondance berlinoise du *Times*.

Le 28 ou le 29 d'août le Dr Félix Korum, maintenant évêque de Trèves, s'est rendu à Varzin, résidence d'été du grand homme d'état allemand. Le nouvel évêque a été cordialement reçu par le prince Bismarck. Ils ont passé ensemble cinq à six heures. Le résultat de l'entrevue n'est pas encore officiellement connu. Mais tout le monde, dans les cercles bien informés, s'accorde à dire que cette entrevue, dans laquelle le nouvel évêque était porteur d'instructions spéciales de Léon XIII, mène au rétablissement final de la paix entre l'Eglise et l'Etat dans l'Empire Allemand.

Le lendemain de cette entrevue, la *Gazette Officielle* de Berlin publiait l'annonce suivante :

"Le Dr Félix Korum, ci-devant chanoine de l'église cathédrale de Strasbourg, en Alsace, ayant été, par Bref Papal du 12 d'août, avec le consentement du gouvernement, nommé évêque de Trèves ; ayant demandé à Sa Majesté la permission requise pour entrer en fonctions, le ministre des affaires ecclésiastiques a livré aujourd'hui au dit évêque l'acte de sanction du Souverain daté le 29 août."

Le même jour ou le lendemain l'évêque de Trèves était reçu en audience spéciale par l'empereur.

Si l'espoir des catholiques allemands n'est pas déçu, et si cette nomination du Dr Korum, comme évêque de Trèves, est le couronnement de la fin, l'histoire dira certainement que le règlement de cette grande difficulté fut l'un des plus grands actes du pontificat de Léon XIII.

* *

Une bonne nouvelle qui nous intéresse vivement. Le correspondant parisien du *Times*, toujours bien renseigné, croit au renouvellement du traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Il paraît même que les délais apportés dans les négociations à cet effet n'étaient qu'une manœuvre électorale, et que la nouvelle Chambre renfermerait dans son sein une bonne majorité favorable au renouvellement.

J.-A. MOUSSEAU.

A LA MALBAIE

Un excellent moyen de savourer toute l'ardeur torride de notre climat l'été, c'est de passer quinze jours aux eaux, à prendre le frais et parfois le froid, et puis de retourner brusquement à la ville. C'est ce que viennent de faire les centaines de personnes venues comme moi à la Malbaie. Après avoir greloté pendant huit jours, elles se sont découragées et ont cru qu'une douce température régnait à la ville. Mal en a pris à ces frileux, car c'est depuis leur départ de la Malbaie que le soleil a rayonné avec le plus de rage. A partir du 20 août, ça été un sauve-qui-peut ici ; les hôtels regorgeant de baigneurs ont repris en quelques jours le repos qui va peser à leurs propriétaires pendant dix mois. Les pauvres hôteliers sont au désespoir et chantent en chœur :

Que les beaux jours
Sont courts !

* *

Cette rapide saison dont les hôteliers de nos plages se plaignent tant, leur rend cependant de grands services. Elle les dispense de toute amélioration et de tout progrès. "Pourquoi ne faites-vous pas ceci, cela, leur dites-vous ; c'est une chose indispensable !" Ils vous répondent invariablement : "Que voulez-vous, la belle saison est si courte !" Il y aurait pourtant place à bien des réformes peu coûteuses, à la cuisine, par exemple, et dans le service et dans la propreté des chambres. Mais la saison est si courte qu'on fait la cuisine à grande vitesse et le service des chambres... par les fenêtres.

Mais enfin :

"Je suis venu pour voir la mer :
L'air est très pur, quoiqu'un peu cher
On peut le dire ;
En ce pays, les hôteliers
Ne sont pas très hospitaliers,
Mais on respire."

C'est ce besoin d'air frais qui nous fait passer par dessus bien des inconvénients qu'on subit aux bords de la mer.

* *

J'ai pratiqué un peu toutes nos plages : Métis, Rimouski, Tadoussac, Cacouna, la Malbaie et j'avoue ma préférence pour cette dernière. Ses hôtels ne sont peut-être pas les meilleurs, mais quel beau pays ! Vous l'avez sans doute vu et admiré ? Non. Alors je vous plains, car je ne puis que vous donner qu'une faible idée. Figurez-vous les Laurentides qui sur le nord du Saint-Laurent, en bas de Québec, bordent le fleuve, s'ouvrant brusquement comme pour donner passage à la petite rivière Malbaie. Du centre de cette vaste déchirure, partent deux chaînes de hautes montagnes qui vont se jeter à la mer et forment la baie : d'un côté c'est le Cap-à-l'Aigle ; de l'autre côté, le Cap-aux-Oies. Voilà pour le cadre du tableau : des montagnes qui vous cachent juste la motié de l'horizon. Si vous remontez la rivière Malbaie, le paysage se présente sous un autre aspect. Le détail de ces montagnes est charmant. Elles se déroulent ici en croupes verdoyantes depuis leurs sommets taillés en vives arêtes ; là elles affectent toutes espèces de formes : on dirait parfois des lignes de fortifications parfaitement dessinées, avec forts, bastions, courtines et glacis. Le spectacle varie à mesure que l'on se déplace. Les cours d'eau abondent dans ces montagnes, et comme bien vous le pensez, forment une foule de jolies chutes qui sont un des grands attraits de la Malbaie. Enfin au premier plan du tableau vous voyez les eaux de la baie et du fleuve qui paraît fuir jusqu'au pied des montagnes de Kamouraska à trente milles au large. Il est curieux de suivre, aux différentes phases de la marée, l'aspect des eaux dans la baie au point de rencontre des eaux brunes de la rivière et des flots bleus du fleuve. D'une rive à l'autre, l'œil suit la ligne de démarcation parfaitement tracée, mais changeant sans cesse de place avec le mouvement des marées. Les tons ardoisés, bleus profonds ou bruns que prennent les flots, produisent parfois les plus jolis effets imaginables.

* *

L'autre jour un Anglais arrive à la Malbaie et des-